



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 28 JUIN 2011
A 20H00

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT (sorti à la délibération n°2011-06-30), M. Roland de HEAULME.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2011.06.01 : Avis de Versailles Grand Parc sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

PREP 70

25.07.11 Page 1 sur 18

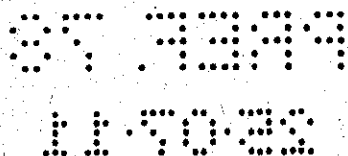
- 1) émet un avis favorable à la proposition de rattachement à Versailles Grand Parc des communes de Vélizy-Villacoublay, du Chesnay, de Châteaufort, au regard de l'appartenance du périmètre à l'aire urbaine et au bassin de vie de l'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) demande la fusion de Versailles Grand Parc et de la communauté de communes des Coteaux de Seine dans son intégralité, à savoir les villes de Bougival, Louveciennes et La Celle Saint Cloud, pour les mêmes raisons ;
- 3) émet un avis favorable à la dissolution du SMBDRV et du SMERGC, l'ensemble de leurs compétences pouvant être reprises par Versailles Grand Parc ;
- 4) émet un avis favorable à la fusion du SMAROV (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles) et du SIARG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally) ;
- 5) émet un avis défavorable sur la substitution de Versailles Grand Parc au SIVU d'aménagement de Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay en raison de l'intérêt local d'un tel équipement ;
- 6) demande au préfet d'examiner la situation du SYB (Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre pour la gestion et la restauration des étangs et rigoles du Plateau de Saclay) tant au regard du périmètre que du recouvrement des compétences.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.02 : Mise en œuvre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013 (CPER) : projet de territoire et convention d'objectifs du Grand Projet 3 (GP3).

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve le Projet de territoire modifié, présenté par les quatre agglomérations dans le cadre du dispositif Grand Projet 3, volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 ;
- 2) approuve la convention d'objectifs régissant les rapports entre les financeurs et les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du GP3 du CPER 2007-2013 ;
- 3) approuve le programme de construction de logements et le projet de programme d'actions afférents, annexés à la convention d'objectifs ;
- 4) autorise le Président à signer la convention d'objectifs, les conventions de réalisation et l'ensemble de pièces afférentes au dispositif GP3 du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2007-2013.



N° de l'ordre du jour :

2011.06.03 : Adoption du plan vélo – modification du Schéma Directeur des Circulations Douces.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la modification du Schéma Directeur des Circulations Douces de Versailles Grand Parc et le nouveau règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc pour la réalisation d'itinéraires de circulations douces intercommunaux.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.04 : Approbation du compte de gestion 2010 de Versailles Grand Parc.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *vote le compte de gestion 2010 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *déclare que le compte de gestion 2010 visé par le comptable est conforme au compte administratif 2010 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.05 : Compte administratif 2010 de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur sur la base du rapport de présentation, Le Président s'étant retiré au moment du vote, le Conseil communautaire, sous la présidence de M. Jean-Marc LE RUDULIER vice-président,

- 1) *adopte le compte administratif de l'exercice 2010 en conformité avec le compte de gestion 2010 adopté précédemment ;*
- 2) *arrête les résultats définitifs de l'exercice 2010 tels que résumés dans les tableaux ci-après :*

Réalisation de l'exercice 2010	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	60 702 291,84 €	71 880 223,08 €
Investissement	1 978 462,76 €	9 284 646,70 €

Résultats reportés de l'exercice 2009	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		460 143,33 €
Investissement	2 838 829,82 €	

Restes à réaliser 2010 reportés sur 2011	Dépenses	Recettes
Investissement	14 307 981,78 €	900 000,00 €

Excédent de fonctionnement	11 638 074,57 €
Besoin de financement en investissement	8 940 627,66 €

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser et dit que les sommes seront reprises dans le budget supplémentaire 2011.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.06 : Affectation du résultat 2010 de Versailles Grand Parc.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) après avoir voté le compte administratif 2010 de la communauté d'agglomération, décide l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement, soit 11 638 074,57 €, comme suit :
 - Section d'investissement - Recettes - Réserves (nature 1068)= 8 940 627,66 €,
 - Section de fonctionnement - Recettes - Résultat reporté (nature 002)= 2 697 446,91 €
- 2) dit que les crédits ainsi affectés seront repris dans les écritures du budget supplémentaire 2011 de la communauté d'agglomération.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.07 : Recrutements d'agents saisonniers pour la période estivale 2011.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

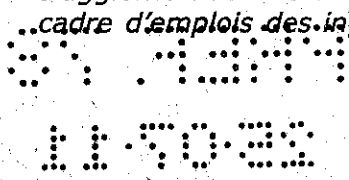
- 1) autorise le recours à des emplois saisonniers dans les limites de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite de :
 - 7 mois pour des adjoints administratifs
- 2) fixe la rémunération de ces emplois par référence aux échelles indiciaires des cadres d'emplois de la filière administrative et technique.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.08 : Conditions de recrutement d'agents non titulaires - Autorisation de recrutement d'agents non titulaires sur des postes existants.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions d'ingénieur en déplacements urbains - circulations douces au sein de la direction de l'aménagement de l'espace, cadre de vie, habitat et déplacements de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou sur le cadre d'emplois



des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour missions principales :

- le développement, la mise en œuvre et le suivi du plan Vélo adopté par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
- le pilotage d'études de réaménagement de voirie sur des problématiques de sécurité routière
- la participation à l'observatoire des déplacements.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux.

- 2) autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de gestionnaire infrastructures et réseaux – vidéo protection au sein de la direction des systèmes d'information et des télécommunications de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour missions principales :

- le suivi et la mise en place de projets d'infrastructures systèmes et réseaux, notamment le dispositif de vidéo protection sur les communes composant la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
- le contrôle des services d'infrastructures fournis en conformité aux contrats de services et à la qualité de service attendu.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux.

- 3) autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de chargé d'études et de projets au sein de la direction de l'environnement de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour missions principales :

- la mise en place et le suivi du plan local de réduction des déchets
- la veille réglementaire et technique et le suivi de dossiers de la direction de l'environnement dans le cadre de la renégociation des contrats de collecte et de traitement.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux.



4) autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de professeur de percussions au sein du conservatoire à rayonnement régional de Versailles de la direction de l'enseignement musical et de la culture de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignements artistiques territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour missions principales :

- l'enseignement régulier des percussions aux élèves du conservatoire à rayonnement régional de Versailles
- l'implication dans l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des professeurs d'enseignements artistiques territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux professeurs d'enseignements artistiques territoriaux.

5) autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet assurant les fonctions de professeur de clavecin au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles de la direction de l'enseignement musical et de la culture de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignements artistiques territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour missions principales :

- l'enseignement régulier du clavecin aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles
- l'implication dans l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des professeurs d'enseignements artistiques territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux professeurs d'enseignements artistiques territoriaux.

6) autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet assurant les fonctions de professeur de clarinette au sein du conservatoire à rayonnement régional de Versailles de la direction de l'enseignement musical et de la culture de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignements artistiques territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour missions principales :

- l'enseignement régulier de la clarinette aux élèves du conservatoire à rayonnement régional de Versailles
- l'implication dans l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des professeurs d'enseignements artistiques territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son

régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux professeurs d'enseignements artistiques territoriaux.

- 7) autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet assurant les fonctions de professeur de contrebasse au sein du conservatoire à rayonnement régional de Versailles de la direction de l'enseignement musical et de la culture de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignements artistiques territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour missions principales :

- l'enseignement régulier de la contrebasse aux élèves du conservatoire à rayonnement régional de Versailles
- l'implication dans l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des professeurs d'enseignements artistiques territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux professeurs d'enseignements artistiques territoriaux.

- 8) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.09 : Fixation des conditions de remboursement des frais de déplacement pour les agents de Versailles Grand Parc.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de prendre en charge les frais de missions des agents de la communauté d'agglomération lors des déplacements occasionnés par une mission ou une formation à hauteur de 15,25€ pour l'indemnité de repas et de 60€ pour une indemnité de nuitée à Paris-Ile de France et de 45€ en province ;
- 2) décide d'imputer le montant des frais de mission sur les crédits correspondants.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.10 : Tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) décide l'adoption du tableau des effectifs présenté en annexe 1 ;
- 2) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.11 : Convention de mise à disposition de locaux entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la mise à disposition de la salle de formation informatique pour le Service partagé Emploi et Développement des compétences dont les charges seront à 100 % répercutées sur la Ville de Versailles ;*
- 2) *approuve la mise à disposition gracieuse de bureaux pour le Service partagé SIG-Observatoire ;*
- 3) *approuve la mise à disposition gracieuse de la salle du Conseil municipal de Versailles, avec sonorisation, pour la tenue des Conseils communautaires ;*
- 4) *approuve les dispositions de la convention de mise à disposition gracieuse d'un local en sous-sol de l'Hôtel de ville de Versailles, que Versailles Grand Parc aménagera à ses frais et sous sa responsabilité pour le transformer à usage exclusif de centre de stockage et sauvegarde de données de vidéoprotection ;*
- 5) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant, et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.12 : Conventions relatives à la réalisation et à l'édition de cartes papier mises à la disposition du public à l'occasion des journées du patrimoine.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des conventions à conclure avec la société Phébus et la société des Cars La Croix-Hourtole relatives aux modalités de participation desdites sociétés à la réalisation et l'édition de cartes à l'occasion des journées du patrimoine ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et les actes afférents ;*
- 3) *dit que les recettes seront inscrites au budget de Versailles Grand Parc nature 7478 « participations autres organismes ».*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.13 : Octroi de subventions pour l'organisation des événements sportifs du « Trail du Josas » et du « semi-marathon de l'allée royale ».

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *accorde à la ville de Jouy-en-Josas une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000 € pour l'organisation du Trail du Josas ;*
- 2) *accorde à la ville de Fontenay-le-Fleury une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000 € pour l'organisation du semi-marathon de l'allée royale ;*

- 3) dit que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget : fonction 020 « communication » ; nature 65 74 « subvention de fonctionnement aux organismes publics : communes ».

N° de l'ordre du jour :

2011.06.14 : Tarifs 2011-2012 du conservatoire de musique de Rocquencourt.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de fixer les tarifs du conservatoire de musique de Rocquencourt pour l'année scolaire 2011-2012, conformément au tableau joint en annexe ;
- 2) dit que les crédits seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » ou nature 678 « autres charges exceptionnelles » pour les dépenses en cas de remboursement.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.15 : Révision des règlements intérieurs des établissements intercommunaux d'enseignement artistique.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

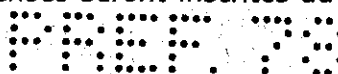
- 1) approuve les termes des règlements intérieurs de l'école de musique de Buc, de l'école de musique de Jouy-en-Josas, du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et du Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay ;
- 2) reporte la délibération n°2010-04-04, annule et remplace les règlements intérieurs précédents ;
- 3) autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdits règlements intérieurs et tout document s'y rapportant.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.16 : Avenant à la convention de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) et le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) adopte les termes de l'avenant à la convention de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines relatif à la réalisation d'une journée dédiée à l'œuvre de Iannis Xenakis ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous documents y afférents ;
- 3) dit que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget 2012 de Versailles Grand Parc.



N° de l'ordre du jour :

2011.06.17 : Définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire - Zone d'activités économiques - Zones d'aménagement concerté.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *déclare le secteur de Satory Ouest en zone d'activités économiques, mixte, d'intérêt communautaire ;*
- 2) *ne déclare aucune zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.18 : Convention conclue avec l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative au versement d'une subvention pour l'année 2011.

Après avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés moins 4 abstentions (M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI - pouvoir à Mme KIBLER, M. Pierre-Yves STUCKY) et 5 votes contre M. Jean-Philippe MALLE, M. Claude VUILLIET - pouvoir à M. MALLE -, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE),

Le Conseil communautaire :

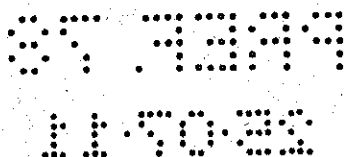
- 1) *approuve les termes de la convention conclue avec l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative au versement d'une subvention à hauteur de 200.000 € pour l'année 2011 ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ; et les actes afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses liées à cette adhésion sont inscrites au budget 2011, nature 6281 « concours divers (cotisations) ».*

N° de l'ordre du jour :

2011-06-19 : Protocole conclu entre Versailles Grand Parc, le Conseil Général des Yvelines et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines pour le soutien à la grappe d'entreprises le Vivant et la Ville.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes du protocole conclu entre Versailles Grand Parc, le Conseil Général des Yvelines et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines pour le soutien financier à la grappe d'entreprises le Vivant et la Ville ;*
- 2) *donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer le protocole quadripartite de soutien et tous documents s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*



N° de l'ordre du jour :

2011-06-20 : Pépinière d'entreprises - Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement DEA Architecte / Béton.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre modifiant la répartition des honoraires entre chaque cotraitant ;*
- 2) *donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer l'avenant et tous documents s'y rapportant.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.21 : Adhésion au Réseau de pépinières d'entreprises P3MIL.

Après avoir délibéré à l'unanimité (M. Olivier FRAUDEAU ne prend pas part au vote),

le Conseil communautaire :

- 1) *décide l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Réseau P3MIL pour un montant annuel de 1200€ ;*
- 2) *décide le versement de la cotisation de 800€ au titre de l'année 2011 ;*
- 3) *dit que les montants sont imputés sur le budget de Versailles Grand Parc au compte 6281 « concours divers (cotisations...) » ;*
- 4) *désigne M. Gilles PANCHER comme représentant de la communauté d'agglomération au Réseau P3MIL.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.22 : Convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs sur le secteur du Plateau de Saclay.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

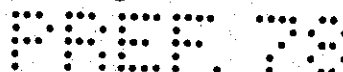
- 1) *approuve la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs sur le secteur du Plateau de Saclay ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.23 : Avenant n°1 à la convention partenariale associée au contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs du réseau « Plaine de Versailles ».

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°1* à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du réseau de la Plaine de Versailles relatif à la fusion des lignes véolia 75 et 76 pour la création de la ligne 77 ;*



- 2) dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 67443 « Subventions aux fermiers et concessionnaires » ;
- 3) autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.

N° de l'ordre du jour :

2011-06-24 : Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement du marché pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de circulations douces en zones non urbaines.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de passer un accord-cadre mono attributaire selon la procédure d'appel d'offres restreint pour assurer la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de pistes cyclables en zones non urbaines ;
- 2) adopte à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;
- 3) donne tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les marchés subséquents fondés sur cet accord-cadre et tous documents s'y rapportant ;
- 4) donne tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour signer le marché négocié qui pourrait être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux ;
- 5) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la communauté d'agglomération en section d'investissement.

N° de l'ordre du jour :

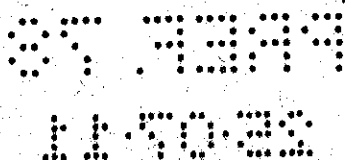
2011.06.25 : Désignation d'un jury d'appel d'offres pour les accords cadres de maîtrise d'œuvre relatifs à l'aménagement de circulations douces en zones urbaines et non urbaines.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) conformément à l'article 22 du code des marchés publics et à l'issue du vote au scrutin public, désigne comme membres titulaires du jury d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre :

- M. Gilles PANCHER
- M. Thierry VOITELLIER
- M. Olivier COLLO
- Mme Frédérique KIBLER
- M. Edmond GRONDIN

et comme membres suppléants du jury :



- M. Christian JOUANE
- M. Philippe NOYER
- M. Jean GUILBERT
- Mme Dominique CONORT
- M. Philippe LEQUAIN

2) *Décide du remboursement des frais de déplacement au réel des membres ayant une qualification ou expérience équivalente à celle demandée aux candidats, désignés ultérieurement par le président et appelés à siéger au sein du jury.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.26 : Définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre de l'habitat.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *propose de définir l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « équilibre de l'habitat » par les éléments suivants :*
 - a. *Au titre des politiques du logement :*
 - *La mise en place et l'animation d'un observatoire local de l'habitat ;*
 - *La définition d'une programmation permettant de diversifier et d'accroître l'offre de logements sur le territoire, conformément au programme d'actions du PLHi ;*
 - *Accompagner les communes dans leurs démarches de développement de l'offre ;*
 - b. *Au titre de l'action et des aides financières en faveur du logement social et du logement des personnes défavorisées : soutien à la réalisation de logements sociaux et intermédiaires par le biais d'un subventionnement de la surcharge foncière et de la construction de logements PLAI et PLUS ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.27 : Avenant au règlement de la subvention forfaitaire PLAI/PLUS.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte la modification du règlement relatif à la subvention forfaitaire PLAI/PLUS accordée par Versailles Grand Parc ;*
- 2) *proroge le règlement relatif à la subvention forfaitaire PLAI/PLUS accordée par Versailles Grand Parc d'un an jusqu'au 31 décembre 2012 ;*

PLAI PLUS

2011

3) autorise le Président ou son représentant à signer le présent règlement.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.28 : Modification du schéma directeur de vidéoprotection urbaine 2010-2012.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) modifie le schéma directeur de la vidéoprotection urbaine 2010-2012 de Versailles Grand Parc portant élargissement du périmètre géographique d'intérêt communautaire à la zone de compétence de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi ;
- 2) définit les lieux à vidéo-protéger retenus par Versailles Grand Parc comme étant :
 - voies publiques, voies de circulation routière,
 - intérieur de lieux ou établissements ouverts au public gérés par les collectivités,
 - abords des bâtiments et installations publics ;
- 3) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.29 : Versement d'un fonds de concours à la commune de Bièvres pour son système de vidéoprotection.

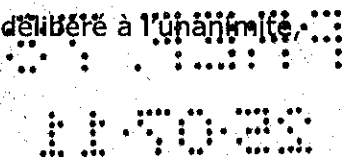
Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve le versement d'un fonds de concours à la commune de Bièvres à hauteur de cinquante six mille soixante dix-huit euros (56 078 €) ;
- 2) dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011 de Versailles Grand Parc sur l'imputation PVIL-110-20441-0110-VPRO, nature « subventions d'équipement versées à des communes membres du groupement à fiscalité propre » ;
- 3) précise que le versement interviendra en deux fois : 80 % après délibération de la commune de Bièvres et sur présentation des devis et les 20 % restant sur présentation des factures acquittées par le comptable de la commune et des avis d'attribution de subventions relatives à ce dossier, permettant de déterminer les montants restants effectivement à charge de la commune ;
- 4) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.30 : Fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc – Avenant au marché négocié après appel d'offres ouvert infructueux.

Après avoir délibéré à l'unanimité,



le Conseil communautaire :

- 1) autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché concernant la fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avec le groupement NUMERICABLE/FORCLUM, qui porte le montant forfaitaire global du marché à 1 984 545 € HT (2 373 515,80 € TTC) ;
- 2) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 3) dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de Versailles Grand Parc.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.31 : Convention de mutualisation des services techniques pour l'opération d'implantation de points d'apport volontaire.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve les termes de la convention conclue entre Versailles Grand Parc et les villes membres relative à la mutualisation des services techniques pour l'opération d'implantation de points d'apport volontaire (PAV) ;
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.32 : Convention cadre d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve les termes de la convention cadre de mise à disposition d'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation et l'usage des bornes enterrées mise en place sur le domaine public des communes ;
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

N° de l'ordre du jour :

2011-06-33 : Approbation des nouveaux statuts du SYCTOM de Paris.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve les termes des nouveaux statuts du SYCTOM, Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers.

N° de l'ordre du jour :

2011-06-34 : Avenant n°1 au marché 812 188 : « Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°1 du marché relatif à la collecte et traitement des déchets dangereux des ménages sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc dont l'objet est le transfert du marché de la société TRIADIS à la société TRIADIS SERVICES ;*
- 2) *donne tout pouvoir au Président pour signer l'avenant et tous documents s'y rapportant.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.35 : Avenant n°1 à la convention de gestion provisoire du service de distribution de l'eau sur la commune de Rennemoulin avec le SIAEP de la région de Feucherolles.

Après avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil communautaire :

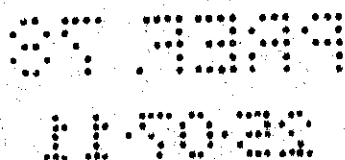
- 1) *approuve l'avenant n°1 à la convention provisoire avec le SIAEP de la région de Feucherolles relative à la gestion du service de l'eau sur le territoire de la commune de Rennemoulin, pour une prolongation de sa durée jusqu'au 31 décembre 2011 ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.*

N° de l'ordre du jour :

2011.06.36 : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs dont les compétences seront exercées dans le périmètre territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à compter du 1^{er} janvier 2012.*
- 2) *désigne les 20 membres titulaires et les 20 membres suppléants après consultation des communes, selon la liste ci-dessous qui sera transmise au directeur des services fiscaux des Yvelines :*



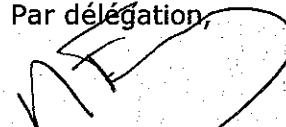
Commissaires titulaires	Lieu d'habitation	Adresse	Catégorie (TH, TFNB, TFB, CFE)
M. Claude JAMATI	BAILLY	47 impasse des Marronniers 78 870 BAILLY	CFE
M. Michel LEFOL	BOIS D'ARCY	9 rue René Laënnec 78390 BOIS D'ARCY	TH
M. Pierre MOUTON	BUC	1 allée de l'Abbé Jolivet 78530 BUC	TH
Mme Roselyne LECOMTE	FONTENAY-LE- FLEURY	2 square Monge 78330 FONTENAY-LE-FLEURY	TFB
Mme Rolande MARSTEAU	JOUY-EN- JOSAS	48 rue Georges Clémenceau 78350 JOUY-EN-JOSAS	TFB
M. Denis TAILLARDAT	LES LOGES- EN- JOSAS	GERVAIS SAS Zone Industrielle Croix Blanche BP 41 78350 LES LOGES-EN-JOSAS	CFE
M. Jean-Michel DESCH	NOISY-LE-ROI	2 allée Jean-Sébastien Bach 78590 NOISY-LE-ROI	TH
M. Alain Michel LAMBERT	ROCQUENCOURT	6 rue des Erables 78150 ROCQUENCOURT	TFB
M. Bernard DEBAIN	ST CYR L'ECOLE	29 rue des tilleuls 78211 SAINT-CYR-L'ECOLE	TFB
Mme Dana SOLECKI	ST-CYR-L'ECOLE	7 allée du Bois Joli 78211 SAINT CYR L'ECOLE	TFB
M. Gérard MARCHERAS	TOUSSUS-LE - NOBLE	2 allée des Puits 78117 TOUSSUS LE NOBLE	TFB
M. Nicolas d'AVOUT	VERSAILLES	8 rue de la paroisse 78000 VERSAILLES	TFB
Mme Chantal ROZIER CHABERT	VERSAILLES	29 rue La Fayette 78000 VERSAILLES	TH
M. Michel BACOT	VERSAILLES	16 rue Carnot 78000 VERSAILLES	TFB
M. Jean-Claude MARTIN	VERSAILLES	10 ter rue Neuve Notre Dame 78000 VERSAILLES	TFB
M. Jacques CHIPOT	VERSAILLES	1 rue du Marché Neuf 78000 VERSAILLES	TFB
M. Bernard SERENARI	VIROFLAY	14 rue Joseph Chaleil 78220 VIROFLAY	TH
M. Claude DALEX	VIROFLAY	16 rue Joseph Bertrand 78220 VIROFLAY	TH
Non domiciliés dans le périmètre de Versailles Grand Parc			
M. Jean-Luc PENA	BIEVRES (société)	19 rue du Mont Ventoux 91940 LES ULIS	CFE
M. François BERTIN	VELIZY (société)	40 rue Louis Blériot 78140 VELIZY	CFE

PREP 70

06071

Commissaires suppléants	Lieu d'habitation	Adresse	Catégorie (TH, TFNB, TFB, CFE)
Mme Stéphanie BANCAL	BAILLY	14 allée de la Cruye 78870 BAILLY	TH
Mme Françoise GUYARD	BAILLY	11 chemin de Maltoute 78870 BAILLY	TH
M. Daniel CHERREAU	BOIS D'ARCY	7 rue Auguste Laureau 78390 BOIS D'ARCY	TFB
M. Alain MONTEWIS	BOIS D'ARCY	5 allée de Savoie 78390 BOIS D'ARCY	TH
M. Jean-Marc LE RUDULIER	BUC	4 Chemin des Marais 78530 BUC	TH
M. Claude VASSOR	JOUY EN JOSAS	2 rue du docteur Kurzenne 78350 JOUY EN JOSAS	TFNB
M. Patrick CONFETTI	LES LOGES EN JOSAS	8 Grande Rue 78350 LES LOGES EN JOSAS	TFNB
M. Claude MOULIN	NOISY LE ROI	2 résidence les princes 78590 NOISY LE ROI	TFB
Mme Florence AMET	NOISY LE ROI	1 La Levrière 78590 NOISY LE ROI	TFB
M. Claude BOBET	ROCQUENCOURT	11 rue de l'Etang 78150 ROCQUENCOURT	TH
M. Frédéric BUONO	ST CYR L'ECOLE	12 allée de la Closerie de Gally 78211 SAINT CYR L'ECOLE	TH
M. Robert GANGNEBIEN	ST CYR L'ECOLE	46 bis avenue Pierre Curie 78211 SAINT CYR L'ECOLE	CFE
Mme Marie-Christine BIDON Le BOETTE	VERSAILLES	38 rue de l'orangerie 78000 VERSAILLES	TH
M. Patrice DECAIX	VERSAILLES	16 bis route de Rueil 78000 VERSAILLES	TFB
M. Tanguy de La LAURENCIE	VERSAILLES	15 rue Coste 78000 VERSAILLES	TH
M. Thierry de VAUBLANC	VERSAILLES	2 bis rue Montfleury 78000 VERSAILLES	TFB
M. Antoine ROUCHER	VERSAILLES	21 rue du Maréchal Gallieni 78000 VERSAILLES	TFB
M. Arnaud PIQUART	VIROFLAY	1 rue du Général Gallieni 78220 VIROFLAY	TFB
Non domiciliés dans le périmètre de Versailles Grand Parc			
M. Jean-Paul CHAUDRON	BIEVRES (société)	1 rue de la Belette 91410 DOURDAN	CFE
M. Georges LEFEBVRE	BUC (société)	50 rue d'Epéron 78550 HOUDAN	CFE

Pour le Président,
Par délégué,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

